Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/08/2024



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DECISION DU MAIRE N° d.2024.089

Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles. Vente aux enchères du 29 mai au 12 juin 2024 de biens inférieur à 4 600 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-10°;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : 930 93020 775 D3320.

Par délibération du 17 décembre 2009, la Ville approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut décider d'aliéner les biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la valeur nette comptable de chacun de ces biens n'excède pas 4 600 €.

DECIDE

- d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'une valeur nette comptable inférieure à 4 600 € pour chacun des biens, conformément à l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales;
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant ;

Vente aux enchères du 29 mai au 12 juin 2024	
Libellé	Prix enchéri TTC
Lot de 2 lits couchettes empilables N°2	20 €
Lot de 2 lits couchettes empilables N°1	20 €
Panier de basket-ball rouge à fixer	30 €
Panier de basket-ball bleu à fixer	32€
Table rectangulaire piètement fer N°1	32 €
Rôtissoire à balancelle	658 €
Véhicule Kangoo Diesel	3 582 €
Véhicule Citroën C2 Berline 3 portes essence	4 410 €

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.